# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## République démocratique du Congo

Question écrite n° 8974

### Texte de la question

Les Français victimes des évènements de Brazzaville se sont regroupés en une association qui a pris l'initiative de contacts avec le ministère des affaires étrangères en vue d'examiner les possibilités d'indemnisation après les spoliations subies. M. René Couanau appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de ces Français forcés par les évènements de revenir en France dans des conditions difficiles et d'abandonner toute ou une grande partie de leurs biens au Congo. Il lui demande dans quelles conditions son ministère envisage de régler la situation de ces Français de l'étranger et quel régime d'indemnisation est applicable en ce cas.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des Français spoliés de leurs biens à la suite de troubles politiques. Actuellement, aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit le versement d'une indemnisation par l'Etat français. En effet, en droit international, l'Etat d'accueil est responsable de la protection des biens et des personnes sur son territoire. Nos compatriotes ayant subi un préjudice matériel lors d'événements graves à l'étranger ont la possibilité d'en informer ce ministère par le moyen d'une déclaration de pertes qui permet d'enregistrer leur dossier à titre conservatoire. Lorsque des conditions plus favorables le permettent, des négociations peuvent s'engager entre les autorités locales et notre représentation diplomatique afin qu'un accord bilatéral soit signé relatif au versement d'une indemnité globale et forfaitaire. Conscient des difficultés que ne manquent pas de rencontrer nos compatriotes, notamment à la suite des événements survenus récemment dans plusieurs pays, ce ministère examine ce dossier en relation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et les compagnies d'assurances. Un groupe de travail, constitué prochainement, sera chargé d'étudier attentivement les possibilités de création d'un mécanisme d'assurance-indemnisation.

### Données clés

**Auteur :** M. René Couanau
**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7e circonscription) - Union pour la démocratie française
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 8974
**Rubrique :** Français de l'étranger
**Ministère interrogé :** affaires étrangères
**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 19 janvier 1998, page 231
**Réponse publiée le :** 30 mars 1998, page 1773